

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

TECHNICIEN EN INFORMATIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

CODE :754102S20D4

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 04 juillet 2017,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

TECHNICIEN EN INFORMATIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section a pour finalités de permettre à l'étudiant :

- ◆ de prendre en charge les problèmes relatifs à l'utilisation et l'entretien de PC ;
- ◆ d'être l'élément d'appoint d'une équipe de maintenance de systèmes informatiques ;
- ◆ d'assurer l'exécution et le suivi de procédures de maintenance (logicielle et matérielle), de contrôle et de sécurité des systèmes informatiques et des réseaux locaux.

Le profil professionnel de « Technicien en informatique », annexé à ce dossier, a été approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale.

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification de technicien en informatique, spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

2. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>
A. Formation générale					
Communication : expression orale et écrite appliquée au secteur tertiaire	ESST	035023U21D1	001		120
Mathématiques appliquées	ESST	012301U21D1	001		60
ESS – Méthodes de travail	ESST	971111U21D2	903		60
B. Formation technique					
Mathématiques appliquées à l'informatique	ESST	012101U21D2	001		40
Initiation à l'anglais informatique – UE1	ESIT	730251U11D1	705		60
Initiation à l'anglais informatique -- UE2	ESIT	730252U11D1	705		60
Informatique : Introduction à l'informatique	ESST	750102U21D1	709		20
Informatique : Logiciel graphique d'exploitation	ESST	753111U21D2	709		40
Informatique : Réseaux - Internet/Intranet	ESST	753236U21D3	709		40
Informatique : Edition assistée par ordinateur – Niveau élémentaire	ESST	754201U21D2	709		40
Informatique : Tableur – Niveau élémentaire	ESST	754501U21D2	709		40
Informatique : Présentation assistée par ordinateur – Niveau élémentaire	ESST	754301U21D2	709		40
Informatique : Gestionnaire de base de données – Niveau élémentaire	ESST	754401U21D3	709		80
Informatique : Introduction à la technologie des ordinateurs	ESST	750103U21D2	709		40
Informatique : Système d'exploitation	ESST	753101U21D3	709	X	40
Informatique : Technologie des réseaux	ESST	753225U21D4	709	X	40
Informatique : Utilitaires complémentaires au système d'exploitation	ESST	753301U21D3	709	X	40
Informatique : Maintenance Hardware	ESST	750401U21D3	709	X	120
Informatique : Maintenance Software	ESST	750402U21D2	709	X	120
Stage : Technicien en informatique	ESST	750302U21D2	709		120/20
Epreuve intégrée de la section « Technicien en informatique »	ESSQ	754102U22D4	709		80/20
					1300

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	1300
B) nombre de périodes professeur	1140

3. MODALITES DE CAPITALISATION

Epreuve intégrée de la section « Technicien en informatique »
 ESSQ 80/20 p.

